

### *La structure démographique*

- Le Maroc connaît une transition démographique suite à de nombreuses actions qui ont été mises en place au fil des dernières années ;
- L'indice de fécondité qui est de 2,19 en 2018 contre 7 enfants par femme en 1962 (HCP) ;
- Suite à ces transformations démographiques la population commence à vieillir rapidement avec une espérance de vie à la naissance qui atteint 75 ans ;
- Le taux d'accroissement annuel est de 1,25 % ; il a subi une diminution depuis l'indépendance (2,7% en 1964) ;
- La population en 2018 est de 35 395 309 d'habitants ;
- Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 26,6% de la population totale, elles atteindront 24,1% en 2025 ;
- Les personnes âgées de 60 ans et plus qui représentent aujourd'hui 10,5%, leur effectif va croître pour atteindre 13,5% du total de la population en 2025 ;
- La population en situation d'handicap a atteint 1.703.424 personnes, en 2014 (5,1% de la population) ;
- La prévalence du handicap est relativement plus importante en milieu rural (5,5% : 727.833 personnes) qu'en milieu urbain (4,8% : 975.591 personnes) ;
- La population urbaine a atteint 60,3%.

### *Le profil épidémiologique*

- A l'aube de l'indépendance l'espérance de vie à la naissance était de 47 ans, elle atteint aujourd'hui 75 ans ;
- Le taux de mortalité infantile a été réduit considérablement entre 1962 et 2016 passant de 118 à 28,8 décès pour 1.000 naissances vivantes ;
- Le taux de mortalité maternelle a subi une réduction considérable de 631 à 72 décès pour 100.000 naissances entre 1972 et 2018 ;
- Trois catégories d'affections caractérisent le profil épidémiologique de la santé au Maroc :
  - Les maladies transmissibles, maternelles et périnatales : qui représentent 19% ;
  - Les maladies non transmissibles : qui représentent 75% ;
  - Les traumatismes intentionnels et non intentionnels : qui représentent 6%.

### *L'offre de soins*

#### **Réseau des soins de santé primaires :**

- Le ministère de la santé gère 2.759 centres de santé avec 2.030 centres de santé médicalisés pour le RAMED (des centres auxquels des RAMEDistes sont rattachés) et 729 dispensaires et centres de santé gérés par des infirmiers ;
- Deux niveaux de centres de santé existent dans le système de soins. En zones urbaines, il existe 644 centres de santé de niveau 1 et 131 en niveau 2. Dans les zones rurales, il existe 849 centres de santé de niveau 1 et 397 centres de santé de niveau 2 et 738 dispensaires ;
- Des équipes mobiles sont organisées périodiquement dans chaque province pour atteindre les zones isolées et enclavées.

#### **Réseau hospitalier :**

- 111 hôpitaux provinciaux avec une capacité de 12.139 lits, ce qui représente 55% de la capacité en lits du secteur public ;

- 18 spécialités pratiquées dans ces hôpitaux. Il y a également 12 hôpitaux régionaux d'une capacité de 4.223 lits, soit 19% de la capacité totale en lits du secteur public. 27 spécialités pratiquées ;
- 19 hôpitaux classés dans les hôpitaux universitaires avec une capacité en lits de 5.784 lits, ce qui représente 26% de la capacité totale du secteur public.

**Secteur privé :**

- 332 cliniques privées d'une capacité litière de 8.398 unités ;
- 7.185 cabinets privés (consultation) ;
- 175 cabinets de radiologie ;
- 395 laboratoires.

***Le financement de la santé***

- En 2013, les dépenses totales de santé (DTS) ont atteint environ 52 milliards de dirhams (6 milliards de dollars au taux de change de 2013). Cela équivaut à près de 1 578 dirhams par habitant (188 US \$) ;
- Les DTS ne représentent que 5,9% du PIB. 88% de celle-ci est consacré à la consommation médicale (1.394 DH) ;
- Malgré l'augmentation des dépenses de santé, il existe toujours un écart entre le Maroc et les pays similaires en termes de dépenses en santé ;
- Les sources de financement du système de santé sont les suivantes : les recettes fiscales (24,4%), les ménages (50,7%), l'assurance maladie (22,4%), les employeurs (1,2), la coopération internationale et autres (1,3%) ;
- Le financement collectif (budget de l'État et assurance maladie sociale) et du secteur de la santé représentent près de 46,8% des DTS. Ce financement collectif est constitué des ressources allouées par l'État et des ressources mises en commun par les fonds d'assurance maladie sociale.